



R 111-14 et rattachement commune

Par **ROUSSET**, le **30/01/2010** à **11:52**

Bonjour,

J'ai reçu un avis négatif pour une demande de CU sous prétexte que mon terrain est en dehors des parties urbanisées de la commune en application de l'article R 111-14. Mon terrain est située sur une commune qui a été rattachée à la commune actuelle en 1822 par ordonnance royale. Ceci explique l'éloignement par rapport au centre du village actuel. Existe-t-il une jurisprudence qui indique que l'on ne peut pas évoquer l'article R 111-14 avec le prétexte "en dehors des parties urbanisées" lorsqu'il y a eu un rattachement?

Merci